



Lyon, le 11 juillet 2014

Compte-rendu du Conseil d'Administration du Cerema

11 juillet 2014

Déclaration préalable de Force Ouvrière

En préalable, Force Ouvrière tient à rappeler toute l'importance qu'elle accorde à la qualité du dialogue social, qu'il se déroule tant au niveau des plus hautes instances de l'Etat, qu'au niveau ministériel ou au sein de l'ensemble des instances du Cerema. Nonobstant le contexte national, Force Ouvrière attend du Directeur Général du Cerema que tous les moyens soient mis en place pour garantir un dialogue social constructif au sein de l'établissement.

Existant formellement depuis 6 mois, le Cerema a encore une longue route avant de trouver sa vitesse de croisière. Force Ouvrière rappelle que ce chemin doit se faire avec les agents, sur la base de leur savoir, de leur savoir-faire, de leur savoir faire faire et de leur implication pour la qualité du service public rendu aux usagers. Est-il utile d'indiquer que cette route ne doit pas être parcourue à contresens des agents? Nous ne vous en ferons pas l'offense.

Le Cerema, pour se construire, doit se baser sur ses fondations, et sur de bonnes études géotechniques afin de bâtir les murs, tout en respectant les règles de la construction. Alors le Cerema pourra embrasser l'ensemble des domaines sur lesquels il est compétent, ou sur lesquels il développe des compétences, et jouer la partition harmonieuse et transversale de ses domaines techniques, des directions qui le composent et de la diversité de ses bénéficiaires. La finalité étant, bien évidemment, la qualité du service public rendu à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux usagers, à la Nation.

Dans ce contexte, Force Ouvrière attend, d'une part, que le projet stratégique du Cerema se base sur les forces du Cerema, et non pas sur ses vides, et d'autre part, que la programmation de l'activité 2015 soit élaborée de manière construite avec l'ensemble des collectivités publiques et de manière plus optimisée, et donc moins chronophage que l'exercice précédent.

Merci de votre attention.

En réponse aux allusions de FO relatives à la suppression du CPT 10 géotechnique dans le cadre de la programmation 2015, le Directeur Général a tenu à expliquer les raisons de ce choix aux membres du conseil d'administration alors que ce point ne figurait pas à l'ordre du jour. **Il a assuré que "c'est un domaine dans lequel on restera très présent". Cette réponse est-elle en mesure de rassurer les 350 agents travaillant sur ce domaine technique?**

Concernant la mise en place du **conseil stratégique** et du **comité scientifique et technique**, la tutelle de l'établissement est encore en cours d'élaboration des documents suite au remaniement gouvernemental. **Ce n'est pas une situation acceptable pour le Cerema et la construction de sa stratégie! Comment construire une stratégie partagée avec les collectivités publiques sans les instances le permettant?**

Points à l'ordre du jour du conseil d'administration :

- **Budget Rectificatif :**

Un budget rectificatif a été validé pour l'exercice 2014. Sur la base de précisions apportées aux éléments prévisionnels portés au budget initial (Ressources sur production 2013, recettes et dépenses affectées à des opérations ou actions sur autres financements), **ce budget permet de dégager un début de fond de roulement pour l'établissement, mais qui reste bien insuffisant. L'atterrissage comptable risque toujours d'être très difficile à la fin de l'année...**

- **Programme d'activités 2015 :**

Le programme d'activités 2015, hormis quelques petites adaptations à la marge et l'arrivée de nouveaux outils informatiques, risque fort de se dérouler de façon similaire à l'exercice 2014 (le CPT 10 en moins, et donc quelques complexités de plus). En effet, les comités thématiques et les comités territoriaux n'étant pas formellement créés, les collectivités territoriales ne pourront intervenir dans la définition de leurs besoins. **Force Ouvrière dénonce le processus engagé, chronophage et réalisé au détriment de la capacité de production des agents, et donc au détriment de l'établissement!**

Le conseil d'administration a pour sa part validé la proposition de maintenir en 2015 la même répartition par DG de son activité qu'en 2014 sans analyse ou négociation permettant de justifier cette répartition.

- **Conventions-cadres :**

Les 5 conventions-cadres proposées lors de ce CA ont été validées par le conseil d'administration. Elles concernent la DGALN, la DGEC, la DGPR, l'IFSTTAR et l'USIRF.

- **Règlement intérieur du CA :**

L'approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration, modifié sur la base notamment des propositions de l'ensemble des organisations syndicales, a mis en exergue l'attention du Président du conseil d'administration du Cérema à avoir un dialogue social de qualité. **Force Ouvrière ne baisse pour autant pas la garde, et reste vigilante et exigeante quant à la qualité de ce dialogue social au sein de l'établissement.**

Prochain CA le 3 octobre 2014